

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 octobre 2018

Convocations envoyées le mercredi 3 octobre 2018.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Franck JAUD est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.



N° 2018-46 : Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques – Année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **FIXE** pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 52,38 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 39,28 € par kilomètre et par artère en aérienne ;
- 26,19 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

☞ **INDIQUE** que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

☞ **INSCRIT** annuellement cette recette au compte 70323.

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

N° 2018-47 : Salle Sports et Loisirs : tarifs location réveillon de la Saint Sylvestre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour les habitants ou non habitants de Réaumur :

Pour la salle Sports et Loisirs :

Location (Commune - Paroisse)	100,00 €
Location (Hors commune)	140,00 €

De plus, il sera appliqué un forfait chauffage-électricité de 20 € sur les locations.

☞ **DECIDE** d'instaurer un versement d'arrhes, à la signature des conventions de location des différentes salles à l'occasion de la Saint Sylvestre 2018, d'un montant égal à 25 % du montant total de la location.

N° 2018-48 : Salle Ferchault – Salle Jeanne d'Arc – Salle Sports et Loisirs : tarifs location année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTTE** les tarifs suivants pour l'année 2019 comme suit :

LOCATIONS SALLE FERCHAULT

	<u>Commune - Paroisse</u>	<u>Hors commune</u>
Concours de belote-loto	77,00 €	80,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine et de la vaisselle		
0 à 100 personnes	160,00 €	220,00 €
100 personnes et plus	320,00 €	440,00 €
Buffet froid sans vaisselle ni accès à la cuisine		
0 à 100 personnes	100,00 €	150,00 €
100 personnes et plus	300,00 €	350,00 €
Vin d'honneur	82,00 €	92,00 €
Vin d'honneur pour mariage	128,00 €	138,00 €

De plus, il sera appliqué un forfait chauffage-électricité de 42 € sur les locations, pendant la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril.

A noter :

1 - Pour les particuliers souhaitant préparer la salle la **veille** de la manifestation, un forfait de **31 €** leur sera demandé.

2 - Pour une réservation sur deux jours, le tarif appliqué pour le 2^{ème} jour sera identique à celui du « **buffet froid** ».

LOCATIONS SALLE JEANNE D'ARC

Pour toutes les associations Réaumuroises

Manifestations à but lucratif	170,00 €
Manifestations à but non lucratif	Gratuit

Pour les associations extérieures

Manifestations à but lucratif	192,00 €
Manifestations à but non lucratif	120,00 €

Vin d'honneur 82,00 €

Buffet froid 90,00 €

De plus, il sera appliqué un forfait chauffage-électricité de **42 €** sur les locations, pendant la période allant du **1^{er} octobre au 30 avril**.

LOCATIONS SALLE SPORTS ET LOISIRS
--

Location	<u>Commune - Paroisse</u>	<u>Hors commune</u>
Jusqu'à 40 personnes	50,00 €	83,00 €

De plus, il sera appliqué un forfait chauffage-électricité de **20 €** sur les locations, pendant la période allant du **1^{er} octobre au 30 avril**.

A noter :

En cas d'extension de la salle avec un Tivoli pour les habitants de la commune, le tarif de location de la Salle Sports et Loisirs en vigueur sera de **83 €**.

N° 2018-49 : Finances – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des pièces présentées par le comptable du Trésor pour un montant total de 724,13 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

☞ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal Commune 2018.

N° 2018-50 : Budget commune 2018 – Décision modificative n°4

Rénovation restaurant scolaire, salle Ferchault

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-52 : Salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
D-2111-50 : Acquisitions	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-52 : Salle polyvalente	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
Total Général		180 000,00 €		180 000,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 10 octobre 2018,
par Monsieur le Maire,

ROSE PAILLON
Date : 11/10/2018
Qualité : Maire de Réaumur

